

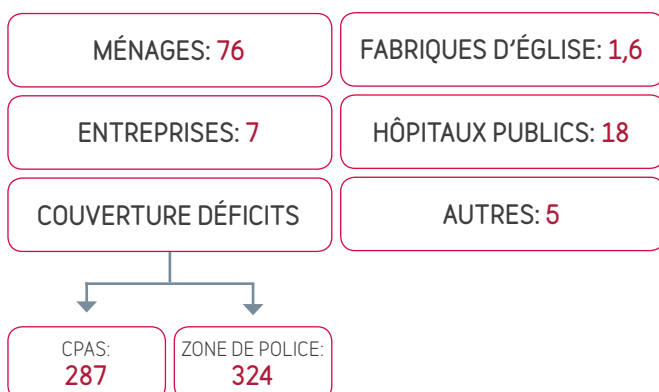
LES DÉPENSES DE TRANSFERT

DÉFINITION

Les dépenses de transfert désignent des subsides ou des primes que la commune octroie à des acteurs privés (associations, ménages...) ou publics (zone de police, CPAS, fabriques d'église, hôpitaux publics...) en vue de soutenir leur fonctionnement ou d'équilibrer leur budget. Parmi ces subsides, certains sont obligatoires. Il s'agit de dotations communales destinées à couvrir les déficits de la zone de police, du CPAS, des hôpitaux publics et des fabriques d'église.

Les dotations à la zone de police et au CPAS constituent les deux dépenses de transfert les plus importantes. Ensemble, elles représentent près de 82,3% du total des transferts.

Affectation des dépenses de transfert des communes bruxelloises - Budgets 2018 (EUR/hab.)



QUELQUES CHIFFRES

- > Les dépenses de transfert représentent 37,2% des dépenses communales.
- > En 2018, chaque commune budgétise en moyenne 718 EUR par habitant. La classification socioéconomique des communes bruxelloises montre d'importantes disparités au niveau du poids de la dotation au CPAS et à la zone de police dans le total des dépenses de transfert (cf. graphique 1).
- > La dotation au CPAS est plus importante dans les communes de la première couronne et les communes du canal. Ces communes disposent en effet d'indicateurs sociaux (par ex. taux de chômage, revenu moyen par habitant) moins favorables ce qui se traduit nécessairement par des interventions accrues du CPAS au sein de ces communes.
- > La dotation à la zone de police est proportionnellement plus importante à Bruxelles-Ville (44,9% pour le cluster B5). Les fonctions de centre d'emploi et de capitale amènent leur lot de dépenses sécuritaires spécifiques comme par exemple l'encadrement des manifestations ou plus récemment le renforcement de la lutte contre le terrorisme (protection du centre-ville).

Structure des dépenses de transfert - Budgets 2018 (en % du total)

